











Procédure file

Informations de base	
INI - Procédure d'initiative	2015/2257(INI)
Erasmus+ et autres outils de promotion de la mobilité dans le cadre de l'enseignement et de la formation professionnels: une approche d'apprentissage tout au long de la vie	
Sujet 4.40.01 Espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie	
Procédure terminée	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	 CULT Culture et éducation (Commission associée)	 MARAGALL Ernest Rapporteur(e) fictif/fictive  MORIN-CHARTIER Elisabeth  ŁYBACKA Krystyna  DZHAMBAZKI Angel  KYUCHYUK Ilhan  ADINOLFI Isabella  BILDE Dominique	04/05/2015
Commission européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	 EMPL Emploi et affaires sociales (Commission associée)	 CALVET CHAMBON Enrique	16/09/2015
	DG de la Commission Éducation, jeunesse, sport et culture	Commissaire NAVRACSICS Tibor	

Événements clés			
29/10/2015	Annnonce en plénière de la saisine de la commission		
29/10/2015	Annnonce en plénière de la saisine des commissions associées		
17/02/2016	Vote en commission		

04/03/2016	Dépôt du rapport de la commission	A8-0049/2016	Résumé
11/04/2016	Débat en plénière		
12/04/2016	Résultat du vote au parlement		
12/04/2016	Décision du Parlement	T8-0107/2016	Résumé
12/04/2016	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de procédure	2015/2257(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CULT/8/04633

Portail de documentation

Projet de rapport de la commission		PE569.848	17/11/2015	EP	
Amendements déposés en commission		PE571.761	07/12/2015	EP	
Avis de la commission	EMPL	PE569.480	13/01/2016	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0049/2016	04/03/2016	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0107/2016	12/04/2016	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2016)484	20/09/2016	EC	

Erasmus+ et autres outils de promotion de la mobilité dans le cadre de l'enseignement et de la formation professionnels: une approche d'apprentissage tout au long de la vie

La commission de la culture et de l'éducation a adopté le rapport d'Ernest MARAGALL (Verts/ALE, ES) sur le programme Erasmus+ et d'autres outils de promotion de la mobilité dans le cadre de l'enseignement et de la formation professionnels: une approche d'apprentissage tout au long de la vie.

La commission de l'emploi et des affaires sociales, exerçant les prérogatives de commission associée conformément à [l'article 54 du règlement intérieur du Parlement](#), a également été consultée pour émettre un avis sur le présent rapport.

Les députés rappellent que, selon Eurostat, le taux de chômage est resté à 10,2% en 2014, que le chômage des jeunes s'élève actuellement à 22,1% dans l'ensemble de l'Union et que 51% seulement des travailleurs âgés de 55 à 64 ans ont un emploi et que l'écart de taux d'emploi entre les hommes et les femmes atteint 13,6 points de pourcentage chez les travailleurs âgés. Dans ce contexte, l'apprentissage non formel et informel et la formation professionnelle peuvent permettre de lutter contre l'abandon scolaire, le nombre inacceptable de jeunes qui ne travaillent pas, ne suivent pas d'études ni de formation (NEET), ainsi que la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et l'inadéquation des compétences.

Inventaire des résultats et définition des enjeux principaux : les députés estiment que l'éducation est un droit fondamental de la personne et un bien public qui devrait être également accessible à tous. Ils invitent l'UE et les États membres à supprimer tous les obstacles socio-économiques qui compromettent l'égalité d'accès de tous aux possibilités d'enseignement et de formation professionnels (EFP), notamment à la mobilité. Ils invitent la Commission, les États membres et les principales parties prenantes à accroître la visibilité des programmes d'EFP afin de supprimer les barrières culturelles et combattre le manque de motivation, d'esprit d'initiative et de compétences linguistiques, particulièrement dans les régions les plus touchées par le chômage des jeunes.

Ils insistent sur la nécessité de faciliter la mise en œuvre de la mobilité au titre d'Erasmus+ en prenant des mesures pour accroître le taux de réussite des demandes, en simplifiant la conception et l'utilisation des outils électroniques pour la gestion de la mobilité, en sensibilisant à la valeur des programmes de mobilité dans tous les établissements d'enseignement général et professionnel de l'Union ainsi qu'en fournissant

des informations et des formations mieux ciblées à l'intention des bénéficiaires et des intermédiaires des programmes et actions. Des efforts sont également nécessaires pour mettre en place des dispositifs permettant de réduire les obstacles linguistiques et culturels qui entravent l'organisation des programmes de mobilité.

Accroître la visibilité auprès des PME : les députés invitent la Commission, les États membres et les services publics pour l'emploi à faire connaître le programme Erasmus+ et les autres instruments destinés à promouvoir la mobilité dans le cadre de l'EFPP, notamment au sein des PME. Ils soulignent qu'il est urgent de consulter ou d'associer l'industrie et les services des secteurs tant public que privé, y compris le secteur de la production (notamment les PME et les micro-entreprises), lors de la conception, la définition, l'exécution et l'accompagnement des programmes de mobilité de qualité relevant de l'EFPP.

Pour un statut européen des apprentis : les députés rappellent qu'aujourd'hui, seul 1% des jeunes en formation professionnelle par alternance, dont font partie les apprentis, part en mobilité au cours de la formation. Ils insistent donc sur l'importance capitale de créer les conditions pour développer la mobilité des apprentis au sein de l'Union, afin de leur donner les mêmes chances qu'aux étudiants de l'enseignement supérieur. Ils encouragent par conséquent l'Union européenne à définir un statut d'"apprenti européen". Ils invitent également la Commission à présenter, et les États membres à approuver, une proposition de programme d'apprentissage de l'Union qui garantirait un ensemble de droits pour les apprentis et les apprenants de l'EFPP.

Accès: améliorer les possibilités de mobilité des jeunes dans le domaine de la formation professionnelle : les députés encouragent la création d'un cadre, tel que celui du dernier programme Léonard de Vinci, qui devrait être repris dans les appels à manifestation d'intérêt ciblés prévus au titre d'Erasmus+, qui présente, aussi clairement et précisément que possible, les possibilités de mobilité pour les jeunes qui étudient dans le cadre de l'EFPP, principalement grâce à des campagnes organisées par les pouvoirs publics. Ils encouragent également la Commission et les États membres à fournir les ressources financières suffisantes pour soutenir les programmes de mobilité en tenant compte des obstacles financiers potentiels.

De la mobilité à l'employabilité: validation et reconnaissance des résultats de l'apprentissage, des aptitudes et des compétences : les députés soulignent que les opportunités offertes par la mobilité à des fins d'apprentissage et de formation comme le développement de réseaux internationaux, par exemple peuvent avoir des effets positifs sur l'employabilité, la coopération transnationale et la compétitivité de l'Europe. Ils estiment que les mesures actuelles et futures visant à remédier à l'inadéquation entre l'offre et la demande de compétences devraient faciliter à la fois la participation des employeurs, des entreprises et des communautés locales, et être mieux reliées aux prévisions relatives à l'évolution du marché du travail et aux futurs besoins en matière de qualifications.

Vers des programmes de mobilité plus efficaces, accessibles et ouverts : les députés invitent la Commission et les États membres à définir et à renforcer, notamment en collaboration avec le Cedefop, le rôle des institutions intermédiaires, tant territoriales que sectorielles, qui participent à la préparation, à la gestion et au suivi de la mobilité. Ils soulignent la nécessité de disposer d'institutions intermédiaires qui soient dotées de ressources budgétaires et humaines suffisantes pour faire en sorte que les structures responsables de la gestion et de l'organisation des programmes de mobilité soient en mesure de garantir la participation du réseau de centres de formation professionnelle. Ils insistent également sur la nécessité d'offrir une protection juridique aux mineurs à l'étranger.

La Commission et les États membres sont appelés à créer et mettre effectivement en œuvre un réseau européen d'ateliers et d'incubateurs, cette démarche étant essentielle pour encourager des alliances de la connaissance entre des écoles, des universités et des entreprises et pour promouvoir l'accès à la formation, à l'expérience, à des cours de mise à niveau pour les enseignants et les chargés de cours, à l'apprentissage et aux jeunes entreprises.

Les députés demandent enfin:

- l'instauration d'un mécanisme de guichet unique pour mettre en commun les données et les outils de communication afin de fournir un service pratique et efficace à tous ceux qui souhaitent obtenir des informations et un soutien concernant les divers programmes de mobilité existant aux niveaux européen, national, régional et local;
- des statistiques actualisées et de procéder, si possible, à des évaluations ou à des études portant sur Erasmus+ et d'autres programmes de mobilité dans le domaine de l'EFPP;
- un réexamen/une révision du cadre financier pluriannuel (CFP) axé notamment sur une évaluation préalable de l'efficacité des ressources allouées à la lutte contre le chômage, et une réduction des fonds accordés aux postes les moins efficaces.

Erasmus+ et autres outils de promotion de la mobilité dans le cadre de l'enseignement et de la formation professionnels: une approche d'apprentissage tout au long de la vie

Le Parlement européen a adopté par 577 voix pour, 37 contre et 90 abstentions, une résolution sur le programme Erasmus+ et d'autres outils de promotion de la mobilité dans le cadre de l'enseignement et de la formation professionnels: une approche d'apprentissage tout au long de la vie.

Les députés ont rappelé que, selon Eurostat, le taux de chômage est resté à 10,2% en 2014, que le chômage des jeunes s'élève actuellement à 22,1% dans l'ensemble de l'Union, que 51% seulement des travailleurs âgés de 55 à 64 ans ont un emploi et que l'écart de taux d'emploi entre les hommes et les femmes atteint 13,6 points de pourcentage chez les travailleurs âgés. Dans ce contexte, l'apprentissage non formel et informel et la formation professionnelle pourraient permettre de lutter contre l'abandon scolaire, le nombre inacceptable de jeunes qui ne travaillent pas, ne suivent pas d'études ni de formation (NEET), ainsi que la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et l'inadéquation des compétences.

Inventaire des résultats et définition des enjeux principaux : les députés estiment que l'éducation est un droit fondamental de la personne et un bien public qui devrait être également accessible à tous. Ils ont appelé à supprimer tous les obstacles socio-économiques qui compromettent l'égalité d'accès de tous aux possibilités d'enseignement et de formation professionnels (EFP), notamment à la mobilité. Ils ont invité la Commission, les États membres et les principales parties prenantes à accroître la visibilité des programmes d'EFPP afin de supprimer les barrières culturelles et combattre le manque de motivation, d'esprit d'initiative et de compétences linguistiques, particulièrement dans les régions les plus touchées par le chômage des jeunes.

Le Parlement a insisté sur la nécessité de faciliter la mise en œuvre de la mobilité au titre d'Erasmus+ en prenant des mesures pour accroître le taux de réussite des demandes, en simplifiant la conception et l'utilisation des outils électroniques pour la gestion de la mobilité, en

sensibilisant à la valeur des programmes de mobilité dans tous les établissements d'enseignement général et professionnel de l'Union ainsi qu'en fournissant des informations et des formations mieux ciblées à l'intention des bénéficiaires et des intermédiaires des programmes et actions.

La Commission a été invitée à créer une «carte électronique d'étudiant européen» qui conférerait le statut d'étudiant de l'Union dans un contexte de mobilité et permettrait aux étudiants d'accéder à certains services.

Accroître la visibilité auprès des PME : le Parlement a invité la Commission, les États membres et les services publics pour l'emploi à faire connaître le programme Erasmus+ et les autres instruments destinés à promouvoir la mobilité dans le cadre de l'EFPP, notamment au sein des PME. Il a souligné qu'il était urgent de consulter ou d'associer l'industrie et les services des secteurs tant public que privé, y compris le secteur de la production (notamment les PME et les micro-entreprises), lors de la conception, la définition, l'exécution et l'accompagnement des programmes de mobilité de qualité relevant de l'EFPP.

Les députés ont appelé à reconnaître le rôle joué par les chambres de métiers et leurs centres de formation pour soutenir la mobilité et les très petites entreprises; toutes les mesures prises pour renforcer les programmes d'EFPP devraient se concentrer sur des domaines favorisant l'énergie à émissions de carbone nulles et la mobilité durable.

Pour un statut européen des apprentis : les députés ont rappelé qu'aujourd'hui, seul 1% des jeunes en formation professionnelle par alternance, dont font partie les apprentis, part en mobilité au cours de la formation. Ils ont donc insisté sur l'importance capitale de créer les conditions pour développer la mobilité des apprentis au sein de l'Union, afin de leur donner les mêmes chances qu'aux étudiants de l'enseignement supérieur. Ils ont par conséquent encouragé l'Union européenne à définir un statut d'«apprenti européen». Ils ont également :

- invité la Commission à présenter une proposition de programme d'apprentissage de l'Union qui garantirait un ensemble de droits pour les apprentis et les apprenants de l'EFPP ;
- mis en avant le rôle positif que les «seniors» peuvent jouer dans l'éducation et la formation des jeunes afin de faciliter l'apprentissage par l'expérience dans le cadre d'équipes intergénérationnelles ;
- encouragé l'adoption de mesures concrètes afin de s'assurer que les apprentissages et les stages relevant d'Erasmus+ ne soient pas utilisés à mauvais escient et transformés en un instrument pour réduire les coûts du travail.

Accès: améliorer les possibilités de mobilité des jeunes dans le domaine de la formation professionnelle : le Parlement a encouragé la création d'un cadre, tel que celui du dernier programme Léonard de Vinci, qui devrait être repris dans les appels à manifestation d'intérêt ciblés prévus au titre d'Erasmus +, qui présente, aussi clairement et précisément que possible, les possibilités de mobilité pour les jeunes qui étudient dans le cadre de l'EFPP, principalement grâce à des campagnes organisées par les pouvoirs publics. Ils ont encouragé la Commission et les États membres à fournir les ressources financières suffisantes pour soutenir les programmes de mobilité en tenant compte des obstacles financiers potentiels.

De la mobilité à l'employabilité: validation et reconnaissance des résultats de l'apprentissage, des aptitudes et des compétences : les députés ont souligné que les opportunités offertes par la mobilité à des fins d'apprentissage et de formation comme le développement de réseaux internationaux, par exemple peuvent avoir des effets positifs sur l'employabilité, la coopération transnationale et la compétitivité de l'Europe. Ils ont estimé que les mesures actuelles et futures visant à remédier à l'inadéquation entre l'offre et la demande de compétences devraient faciliter à la fois la participation des employeurs, des entreprises et des communautés locales, et être mieux reliées aux prévisions relatives à l'évolution du marché du travail et aux futurs besoins en matière de qualifications.

La Commission a été invitée à suivre l'évolution de la demande et de l'offre sur le marché du travail au sein de l'Union européenne, ainsi que la mobilité géographique et professionnelle, afin de répondre aux besoins du marché du travail.

Vers des programmes de mobilité plus efficaces, accessibles et ouverts : le Parlement a invité la Commission et les États membres à définir et à renforcer, notamment en collaboration avec le Cedefop, le rôle des institutions intermédiaires, tant territoriales que sectorielles, qui participent à la préparation, à la gestion et au suivi de la mobilité. Il a souligné la nécessité de disposer d'institutions intermédiaires qui soient dotées de ressources budgétaires et humaines suffisantes pour faire en sorte que les structures responsables de la gestion et de l'organisation des programmes de mobilité soient en mesure de garantir la participation du réseau de centres de formation professionnelle. Il a également insisté sur la nécessité d'offrir une protection juridique aux mineurs à l'étranger.

La Commission et les États membres ont été appelés à créer et mettre effectivement en œuvre un réseau européen d'ateliers et d'incubateurs, cette démarche étant essentielle pour encourager des alliances de la connaissance entre des écoles, des universités et des entreprises et pour promouvoir l'accès à la formation, à l'expérience, à des cours de mise à niveau pour les enseignants et les chargés de cours, à l'apprentissage et aux jeunes entreprises.

Le Parlement a enfin demandé:

- l'instauration d'un mécanisme de guichet unique pour mettre en commun les données et les outils de communication afin de fournir un service pratique et efficace à tous ceux qui souhaitent obtenir des informations et un soutien concernant les divers programmes de mobilité existant aux niveaux européen, national, régional et local;
- des statistiques actualisées et de procéder, si possible, à des évaluations ou à des études portant sur Erasmus+ et d'autres programmes de mobilité dans le domaine de l'EFPP;
- un réexamen/une révision du cadre financier pluriannuel (CFP) axé notamment sur une évaluation préalable de l'efficacité des ressources allouées à la lutte contre le chômage, et une réduction des fonds accordés aux postes les moins efficaces.